

Image not found or type unknown



URGENT

Par **ALAIN LOMBARD**, le **23/04/2013** à **11:44**

Bonjour, je voudrais savoir lors d'un passage en PERCO, si il était possible de conserver le PEE pour certains salariés ou si le PERCO doit obligatoirement s'appliquer à l'ensemble des salariés de l'entreprise.

Merci d'avance.